

au coût d'environ 29 millions de dollars. La compagnie n'a pas abandonné ses projets d'étendre son pipe-line jusqu'à Ottawa à l'automne, mais cela dépendra si elle peut obtenir d'avance assez de clients.

Et le 9 juin 1955, de nouveau dans le *Daily Star* de Toronto:

Le vice-président A. P. Craig, préposé aux ventes de la *Trans-Canada Pipe Lines*, a déclaré aujourd'hui qu'il était possible qu'un pipe-line pour le transport du gaz naturel soit aménagé de Toronto à Montréal cette année.

Toutes ces déclarations indiquent jusqu'à quel point cette société s'est fourvoyée dans un labyrinthe de transactions financières tortueuses. Maintenant, en 1956, le Gouvernement déclare finalement qu'il faut procéder aux travaux, qu'il avancera les fonds nécessaires jusqu'à concurrence de 90 p. 100 pour construire la première partie du pipe-line. Comme le prévoit l'accord, la compagnie devra rembourser dans une période d'environ neuf mois.

Cela m'amène au point qu'a soulevé aujourd'hui l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il y a en effet quelque chose de fort étrange à propos de ce bill. Bien qu'il soit impossible de mentionner des articles en particulier, il suffit de jeter un coup d'œil sur le bill pour se rendre compte qu'on y donnera suite en vertu des accords déjà signés ou qui le seront après l'adoption du bill par le parlement.

Qu'est-ce que cela signifie? C'est une autre échappatoire en vertu de laquelle cette compagnie pourra,—du fait que l'accord même n'est pas incorporé au bill comme appendice,—se soustraire à ses responsabilités, avec l'aide et l'appui du gouvernement. Un nouvel accord pourra être négocié, des conditions différentes pourront être convenues, des modifications pourront être adoptées, peu importe ce que prescrit le bill quant à la date d'achèvement; les modifications qui peuvent être apportées permettront au gouvernement d'accorder à sa société favorite une prolongation du délai après la période prévue dans le bill. Cette disposition indique clairement que de nouveaux accords peuvent être conclus et, s'il en est ainsi, cela signifie qu'on demande au parlement d'accepter et de ratifier à l'avance toutes les ententes modifiées que le Gouvernement et la compagnie pourront conclure par la suite.

Il y a eu un changement récemment. On a parlé de M. Gardiner Symonds. Je ne m'étendrai pas sur les détails, mais je me permets de signaler que *Business Week* renferme une biographe complète de ce monsieur. Elle révèle qu'il a remporté de grands succès dans la fusion de diverses compagnies de pipe-lines aux États-Unis et qu'il en a établi et édifié de nouvelles. En 1954, la société a écoulé 6 p. 100 de tout le gaz naturel

vendu aux États-Unis, et cette proportion a augmenté en 1955.

Il est intéressant d'apprendre que M. Symonds, celui qui est désigné comme le gardien des intérêts canadiens, a déjà conclu par anticipation, avec la *Trans-Canada Pipe Lines*, société dont il sera l'un des principaux actionnaires, une entente d'après laquelle ses entreprises aux États-Unis réaliseront un bénéfice annuel de 2 millions de dollars pendant 25 ans. Il a déjà conclu ce marché. Le prix que devra verser la *Midwestern Pipe Lines Company* aux États-Unis est déjà tellement inférieur à celui qu'offrent la *Natural Gas* et les deux autres entreprises qui s'y rattachent, que M. Symonds réalisera, compte tenu de ce que le pipe-line pourra fournir selon les prévisions, un bénéfice d'environ \$20,000 par jour toute l'année durant.

Cet état de choses exige des investigations. Il exige une enquête, un examen, une étude au Parlement. C'est ce que le Gouvernement tâche d'éviter et ce qu'il a voulu contourner à l'étape de la résolution,—quand il aurait été possible de poser des questions,—en appliquant la clôture, et en empêchant ainsi l'enquête que le Parlement a pour tâche de mener quand la Chambre se voit saisie d'une entreprise aussi vaste que le décrit le ministre du Commerce et qu'on la force à l'accepter au moyen de l'instrument dangereux qu'est la clôture.

Oui, il est intéressant de le savoir. Les membres du parlement ont cherché pendant plusieurs jours à déterminer s'il existait d'autres plans. Nous avons cherché à nous renseigner sur le plan McMahan dont parlaient les journaux. Nous nous sommes efforcés d'obtenir des données à ce sujet mais, chose étrange, nous n'avons pas réussi. Je ne donnerai pas lecture du compte rendu qui n'est qu'un tissu de fausses déclarations; le Gouvernement est même allé jusqu'à nier l'existence de ces lettres. Le parlement était comme un pion dont le Gouvernement se jouait. Nous avons demandé le dépôt de ces documents. On nous a répondu qu'ils n'existaient pas. Si le ministre du Commerce avait voulu se prévaloir du caractère confidentiel de ces lettres, il aurait répondu tout simplement qu'il s'agissait de lettres personnelles. Ce n'est pas ce qu'il a fait; il a dit que ces lettres n'existaient pas.

On se demande maintenant pourquoi les membres de l'opposition s'inquiètent de la sollicitude étonnante du gouvernement actuel envers son enfant de prédilection qui, depuis cinq ans, trompe le gouvernement et la population du Canada. Le Parlement n'a pas pu prendre connaissance de ces documents. Ils étaient personnels et confidentiels. Apparemment, ce n'est que lorsqu'on a su qu'il